

Certificat de conformité

Par Vincent 77, le 19/02/2014 à 22:26

Bonjour,

J'ai acheté récemment un appartement sans le certificat de conformité , n'ayant pas fait attention à ce document lors de la vente . La mairie à refusé de le fournir .

Ni le notaire, ni le vendeur nous à notifié de ce manque.

Je voulais savoir quels étaient les conséquences de ne pas avoir ce document , et les recours Que puis je faire auprès du vendeur ?

Merci pour les réponses.

Cordialement

Par moisse, le 20/02/2014 à 09:23

Bonjour,

Ce certificat n'existe plus depuis 2007.

http://www.solvimo.com/definition.php?num=151&titre=Certificat+de+conformit%C3%A9